

République Française – Département de l'Isère
Commune de Saint Etienne de Crossey

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 NOVEMBRE 2018

Le 06 novembre 2018 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GAUJOUR Jean François, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2018

Présents Mmes COATTRENEC, KATAN, MALL, MONTEREMAL, MOSCA, PEYLIN.

Mrs BERENGER, BOIZARD, DAST, GAUJOUR, HURE, PELLET, ROUDET, VERGUIN, TROUILLOUD.

Pouvoir : Mmes DALLES donne pouvoir à Mme Mall, MARRANT donne pouvoir à M. ROUDET
M. ARMAND donne pouvoir à Mme MOSCA

Absent : Mmes SCOLARI, MULLER.

Le compte rendu de la séance du 9 octobre 2018 est approuvé.

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur GAUJOUR Jean François propose Monsieur Jean Luc PELLET - adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire ouvre la séance

Monsieur le Maire fait part au Conseil des décisions prises en vertu de la délibération n°29 du 7 avril 2014 donnant délégation au Maire :

Décision 66/2018 : Renonciation droit de préemption urbain - Vte HEMPTTEL/DREVETON-JANOT/BUET

Décision 67/2018 : Renonciation droit de préemption urbain - Vte ROUX/BEAUPERE

Décision 68/2018 : Renonciation droit de préemption urbain - Vte PERRET/DANSAZ

Décision 69/2018 : Renonciation droit de préemption urbain - Vte AFD IMMOBILIER/VIRGONE

Décision 70/2018 : Réalisation d'un cycle de tennis de table - école élémentaire

Décision 71/2018 : Convention d'accueil - séjour d'une classe de l'école élémentaire au Centre le Vercors

Décision 72/2018 : Mise à disposition d'une intervenante cycle d'escrime - Profession Sport 38

Décision 73/2018 : Acte modificatif N°1 au lot N°1 MAPA vérifications périodiques réglementaires

Décision 74/2018 : Contrat de cession du spectacle "Catch Impro"

Délibération N° 95/2018 :

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE L'ISERE
AMENAGEMENT D'UNE LUDOTHEQUE ET DE LOCAUX PARTAGES**

Monsieur le Maire fait état du projet de travaux suivant : aménagement d'une ludothèque et de locaux partagés.

Le budget prévisionnel pour la réalisation de cette opération est estimé à 275 000, 00 € HT soit 330 000,00 € TTC.

Les travaux devraient être exécutés courant 2019.

Le Conseil Municipal ;

Sur la base de ces éléments,

Après en avoir délibéré :

- Approuve la réalisation du projet,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental, afin d'obtenir une subvention pour le financement des travaux d'aménagement d'une ludothèque et de locaux partagés ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération N° 96/2018 :

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU PAYS VOIRONNAIS
FONDS DE CONCOURS AUX PETITES COMMUNES
RENOVATION DE LA MAISON POUR TOUS**

Vu le dépôt au mois de juillet 2018 d'un dossier de demande d'aide financière pour la réalisation d'une enceinte multisports et le souhait que la CAPV intervienne pour le financement de ce projet au titre du fonds de concours,

Vu la modification du plan de financement et l'estimation transmise par le maître d'œuvre en août 2018 pour la rénovation de la Maison Pour Tous,

Il convient d'abroger la délibération N°33/2018 du 19 mars 2018,

Monsieur le Maire rappelle que ce bien communal doit faire l'objet d'une rénovation intérieure afin de répondre aux besoins actuels de son occupant, l'association « Maison Pour Tous » et aux contraintes réglementaires applicables aux Etablissements Recevant du Public.

Le budget prévisionnel pour la réalisation de cette opération est estimé à 230 157,00 € HT soit 276 188,40 € TTC.

Les travaux devraient être exécutés dans le courant de l'année 2019.

L'imputation au niveau de la section d'investissement sera la suivante : 21318-16.

Le Conseil Municipal ;

Sur la base de ces éléments,

Après en avoir délibéré :

- Approuve le lancement de l'opération,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, afin d'obtenir une aide financière pour le financement des travaux de de rénovation du bâtiment communal, la Maison Pour Tous,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération N° 97/2018

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
DES EQUIPEMENTS DE TENNIS**

Monsieur le Maire rappelle que la commune met à disposition depuis plusieurs années à titre gracieux des équipements de tennis au profit de l'association Tennis Club de Crossey.

La présente convention étant arrivée à son terme. Il est nécessaire de la renouveler afin de rappeler par écrit les modalités d'utilisation des locaux ainsi que les obligations de chacune des parties.

La convention sera conclue pour une durée de trois ans à compter de la date de sa signature.

Les équipements mis gracieusement à disposition du Tennis Club de Crossey sont :

- 4 courts de tennis non couverts,
- 1 dispositif d'éclairage de 2 courts,
- 1 local de type Club House,
- 1 mur d'entraînement.

Le Conseil municipal, sur la base de ces éléments, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à signer les deux exemplaires de la convention ainsi que tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération N° 98/2018

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA PAROISSE NOTRE DAME DE VOUISE

Il est nécessaire d'établir une convention avec la Paroisse catholique de Notre Dame de Vouise afin de rappeler par écrit les modalités d'utilisation des locaux ainsi que les obligations de chacune des parties.

La convention sera conclue dans le cadre de toutes manifestations organisées par la commune qui auront lieu à l'église. Un programme détaillé sera transmis à la Paroisse.

L'indemnité d'occupation est fixée à 100 € en cas de chauffage.

La commune s'engage à ne pas dépasser le nombre de personnes dans l'église selon l'arrêté du Maire 2015-289 pour des raisons de sécurité.

Le Conseil municipal, sur la base de ces éléments, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à signer les deux exemplaires de la convention ainsi que tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 99/2018

**VIREMENT DE CREDIT N°07 de 2018
ABROGE LA DELIBERATION N° 91 DE 2018 Virement de Crédit N° 06/2018**

Monsieur le Maire, expose à l'assemblée que la délibération N° 91 de 2018 relative au virement de crédit N° 06/2018 doit être abrogée au profit d'une délibération plus complète tenant compte des écritures tant au niveau des dépenses qu'au niveau des recettes pour les deux sections.

Du fait de l'annulation du virement de crédit N° 06 de 2018 :

- Le solde des dépenses imprévues de la section d'investissement est de 18 887,08 euros, **ramené à 21 758,08 euros après le présent virement de crédit.**
- Le solde des dépenses imprévues de la section de Fonctionnement est de 20 901 euros **ramené à 18 030 euros après le présent virement de crédit.**

PROPOSE : Que les crédits inscrits au budget primitif 2018 soient modifiés ainsi :

Articles	Intitulé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
6811	Amortissements	2 871,00			
022	Dépenses imprévues	-2 871,00			
28031	Amortissement frais d'étude				2 871,00
020	Dépenses imprévues			2 871,00	
	TOTAL GENERAL	0,00	0,00	2 871,00	2 871,00
Total général		0,00,		2 871,00	

Après avoir entendu et délibéré le Conseil municipal accepte à l'unanimité, la modification des crédits inscrits au budget primitif 2018 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Délibération N° 100/2018

VIREMENT DE CREDIT N°08 de 2018**ARTICLE 21312 opération 104 « BATIMENTS SCOLAIRES »**

Monsieur le Maire, expose à l'assemblée le chiffrage nécessaire à la modification du système de chasse d'eau d'une partie des toilettes élèves de l'école élémentaire. Il s'agit d'automatiser la chasse d'eau tout en permettant également une activation manuelle. Le chiffrage pour ces travaux s'élève à près de **5 175,00 euros TTC**. Ces travaux n'ont pas été inscrits au BP 2018.

ARTICLE 21318 opération 106 « AUTRES BATIMENTS PUBLICS »

Monsieur le Maire, expose à l'assemblée le chiffrage nécessaire au remplacement du ballon d'eau chaude sanitaire solaire de 2000 litres du gymnase de la haute Morge.

Ces travaux s'élèveraient à environ **6 000 Euros**. Des devis sont en cours, le mieux disant sera retenu avec avis de l'élu référent.

Ces travaux n'ont pas été inscrits au BP 2018.

De plus suite à la visite du SDIS il est nécessaire de budgétiser une enveloppe pour les BEAS du gymnase. Ces travaux s'élèvent à **1 661,57 Euros TTC arrondis à 1665 Euros pour le virement de crédit**.

Ramenant ainsi le solde des dépenses imprévues de 21 758 Euros à 8 918,08 Euros.

Il est proposé de prendre sur les comptes et opérations suivantes,

PROPOSE : Que les crédits inscrits au budget primitif 2018 soient modifiés ainsi :

Articles	Intitulé	DEPENSES	
		Diminution de crédits	Augmentation de Crédits
SECTION D'INVESTISSEMENT			
21312 « opération » 104	Bâtiments scolaires		5 175,00
21318 « opération 106 »	Autres bâtiments		7 665,00
020	Dépenses imprévues	- 12 840,00	
Total section		- 12 840,00	12 840,00

Après avoir entendu et délibéré le Conseil municipal accepte à l'unanimité, la modification des crédits inscrits au budget primitif 2018 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Délibération N° 101/2018

VIREMENT DE CREDIT N°09 de 2018

Monsieur le Maire, expose à l'assemblée qu'à la demande de la Perception de Voiron il est nécessaire de modifier les imputations des travaux entrepris par la commune en matière de réseau d'éclairage public et d'électricité sous Maitrise d'œuvre du SEDI.

Ces travaux sont inscrits à l'article 21534 pour opérations 108 et 2315 opération 24 du budget Primitif 2018, Il s'agit :

- Des travaux d'éclairage public du giratoire de Chartreuse Opération 24 pour 11 324 Euros
- Des travaux de renforcement du poste « Gatelière » opération 108 pour 7 813 Euros,
- Des travaux de renforcement du poste de l'Etang Dauphin opération 108 pour 3 102 Euros.

Il est proposé de prendre sur les comptes et opérations suivantes,

PROPOSE : Que les crédits inscrits au budget primitif 2018 soient modifiés ainsi :

Articles	Intitulé	DEPENSES	
		Diminution de crédits	Augmentation de Crédits
SECTION D'INVESTISSEMENT			
21534 opération 108	Réseaux divers	-10 915,00	
2315 « opération 30 »	Giratoire de Chartreuse	-11 324,00	
204181 « opération 108	Biens mobilier matériel études		10 915,00
204181 « Opération 30 »	Biens mobilier matériel études		11 324,00
Total section		- 22 239,00	22 239,00

Après avoir entendu et délibéré le Conseil municipal accepte à l'unanimité, la modification des crédits inscrits au budget primitif 2018 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Délibération N° 102/2018

VIREMENT DE CREDIT N°10/2018

Article 6218 « Rémunérations personnel extérieur »

Il convient d'augmenter l'enveloppe de 1 200 euros, pour ce poste. En effet la commune a dû faire appel à l'association ADEQUATION plus souvent que prévu afin de remplacer des agents malades aux services scolaire et périscolaire.

Articles 6718 « Charges exceptionnelles », il convient d'augmenter les crédits en raison de la prise en charge par la commune d'un remplacement de parebrise pour 264 Euros sur un véhicule d'un particulier ayant reçu une pierre lors de la campagne de d'élagage.

Ramenant ainsi le montant des **dépenses imprévues de la section de Fonctionnement de 18 030 euros à 16 566 euros.**

PROPOSE : Que les crédits inscrits au budget primitif 2018 soient modifiés ainsi :

Articles	Intitulé	DEPENSES	
		Diminution de crédits	Augmentation de Crédits
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
6218	Rémunérations charges autre personnel extérieur		1 200,00
6718	Charges exceptionnelles		264,00
022	Dépenses imprévues	-1 464,00	
Total section		- 1 464,00	1 464,00

Après avoir entendu et délibéré le Conseil municipal accepte à l'unanimité, la modification des crédits inscrits au budget primitif 2018 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES**POINT COMMISSIONS :**Finances et sports:

Les documents pour la préparation du budget ont été envoyés à chaque commission municipale.
Monsieur Trouilloud signale que les courriers pour les demandes de subvention aux associations sont partis cette semaine.
Il signale que les associations qui utilisent le gymnase ont un problème d'eau chaude
Diverses assemblées générales vont avoir lieu :
Tennis : le 16 novembre
Boules : le 25 novembre
Jog and stretch : le 7 décembre
Prochaine commission le 20 novembre 2018.

Urbanisme :

Deux pétitionnaires remercient l'architecte conseil ainsi que la commission d'urbanisme pour les conseils et informations donnés pour leur Permis de construire.
Le Gaec de la Poule aux fruits d'or remercie la commune qui a accepté de faire l'extension du réseau électrique qui leur permet de réaliser leur projet.
Les deux centrales solaires sur le toit de l'ancienne poste et la toiture de l'école maternelle sont en service.
Prochaine commission le 12 novembre 2018.

Travaux :

Une réunion aura lieu la semaine prochaine pour l'aménagement du centre et des abords du giratoire de Chartreuse.
Les travaux d'isolation du rez de chaussé de la mairie seront terminés en fin de semaine prochaine.
Les travaux de la rue de la Mairie sont reportés au début du printemps.
Colas entreprend la 2^{ème} phase des travaux de voirie.
Un devis a été demandé pour le nettoyage de l'arrière de l'église.
Le cheminement piéton des Vachonnes est terminé pour la partie enrobée mais nous sommes toujours en attente de la passerelle.
Le city stade devrait être posé le 15 novembre
L'agrandissement de la crèche a débuté
Prochaine commission le 27 novembre 2018.

Vie du village :

La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 10 h 30 en présence d'enfants de l'école qui chanteront 3 chants et porteront les portraits de combattants.
Une exposition « Les poilus de la Haute Morge » sera installée dans la salle du conseil. Elle sera visible le matin du 11 novembre. L'après-midi un spectacle « naguère les tranchées » monté par une professionnelle et des associations avec la présence d'enfant sera donné à la salle des fêtes
Des commerçants renouvellent l'animation du beaujolais nouveau le 15 novembre sur la place du puits partagé
La nouvelle élection pour compléter le CMEJ aura lieu également le 15 novembre.
Le 20 novembre la maison pour Tous tient son assemblée générale.
Le 23 novembre la soirée inaugurale de « Livre à vous » se déroulera au grand Angle avec Lola Lafond.
Cette manifestation durera du 22 au 25 novembre avec plusieurs interventions sur la commune, dans les écoles du bassin de vie, le RAM, et avec un atelier d'illustration le 24 novembre.
Le 1^{er} décembre la commission organise la décoration du village.
Le 2 décembre le marché de Noël s'installera dans la mairie, à l'extérieur et dans la salle des fêtes.
Monsieur Gaujour a rencontré une personne du collectif « Demain » pour mener une réflexion sur d'éventuelles voies cyclables sur un itinéraire St Aupre-Voiron.
Prochaine commission : le 27/11/2018.

Enfance jeunesse et action sociale :

Madame PEYLIN signale que le Contrat Enfance Jeunesse pour la crèche a été signé pour la période de 2018 à 2021. Les trois communes du bassin de vie ont relancé le PEDT avec le plan mercredi, intégrant le personnel communal, AEJ, les écoles, la MPT pour du lien et de la cohésion entre le PEDT et les projets d'établissement. Comme chaque année le festival de la soupe a connu un grand succès
Prochaine commission festivité le 20 novembre 2018.

Clôture de la séance à 22 h 15

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE MARDI 4 DECEMBRE 2018 A 20H30 DANS LA SALLE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Affiché le 13 novembre 2018